

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 JANVIER 2021

DELIBERATION N°2021.00012

**DISPOSITIF LOIRE OBJECTIF INSERTION ET RETOUR A L'EMPLOI (LOIRE) -
CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE ET SAINT-ETIENNE
METROPOLE - AVENANT N°2**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 15 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 68

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 69

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoir :

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON

Membres titulaires absents excusés :

M. Cyrille BONNEFOY, M. Martial FAUCHET, M. Yves LECOCQ

Secrétaire de Séance

Mme Siham LABICH
Le 29 janvier 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210121-02021000120

DATE D'APPARITION: 20 janvier 2021

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 JANVIER 2021

**DISPOSITIF LOIRE OBJECTIF INSERTION ET RETOUR A L'EMPLOI (LOIRE) -
CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE ET SAINT-ETIENNE
METROPOLE - AVENANT N°2**

L'accord-cadre signé le 22 juin 2015 a fixé le cadre d'une nouvelle organisation coordonnée entre Saint-Etienne Métropole et le Département de la Loire en définissant des orientations stratégiques générales communes ainsi que des principes de gouvernance partagée entre ces signataires, afin d'optimiser les interventions pour accompagner les publics les plus fragiles vers l'emploi. Cet accord cadre précisait également les modalités de répartition financière de la programmation FSE (Fonds social européen) 2015-2020 entre le Département et les trois structures porteuses des PLIE.

Ces modalités avaient été définies pour une enveloppe 2014-2020 fixée à 16 252 661 € répartis comme suit :

- Tranche ferme : 15 179 985 €
- Réserve de performance : 1 072 676 €

La répartition par territoire est définie via des conventions bilatérales locales sous la forme suivante :

| | Enveloppes triennales | | Total 2015-2020 |
|------------------|-----------------------|-------------|--------------------|
| | 2015-2017 | 2018-2020 | |
| PLIE du Roannais | 740 022 € | 1 093 869 € | 1 833 891 € |
| PLIE du Forez | 1 081 572 € | 729 246 € | 1 810 818 € |
| PLIE de SEM | 2 736 192 € | 2 734 674 € | 5 470 866 € |

Dans l'attente, d'une part des dispositions en matière de programmation FSE 2021-2027, et d'autre part de l'approbation du nouvel accord-cadre et des conventions bilatérales à intervenir entre le Département et les trois structures porteuses des PLIE, les partenaires ont proposé de reconduire le dispositif L.O.I.R.E pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Cet avenant permettra à Saint-Etienne Métropole d'assurer la mise en œuvre de la programmation d'actions 2021. L'enveloppe prévisionnelle correspondra :

- au reliquat des crédits non consommés de la programmation 2020, enveloppe de performance comprise,
- à une dotation annuelle 2021 équivalente à 1/6^{ème} de la dotation 2015-2020, soit 911 811 €, représentant ainsi une avance de la dotation 2021-2027 :

| | Enveloppes 2021 |
|------------------|----------------------------|
| PLIE du Roannais | 305 649 € |
| PLIE du Forez | 301 803 € |
| PLIE de SEM | 911 811 € |

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant,**
- **la recette et les dépenses correspondantes seront imputées au budget emploi-insertion (chapitre 74 pour la recette et chapitre 011 pour les dépenses) de l'exercice 2021 sous réserve de l'adoption du BP 2021.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU